

Votre offrande de baptême

Pourquoi ?

L'Église que vous sollicitez ne vend pas ses services. **Elle vous les offre.** Par contre, vous savez que cela a un coût. Il faut chauffer la salle, l'éclairer, l'entretenir. Pour cela, *n'oubliez pas votre offrande :*

- pour couvrir les frais de votre cérémonie
- *et aussi* pour contribuer à la mission de l'Église.

Quand ?

Dans les jours précédant la cérémonie. Ne vous embarrassez pas avec ces formalités le jour même.

Combien ?

Une suggestion : **la famille de l'enfant baptisé verse 50 € à la paroisse. Si vous le pouvez, donnez plus. Merci.**

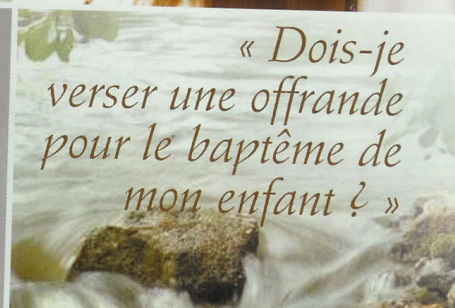
Si vous êtes dans l'impossibilité de verser une telle somme, que cela ne soit pas un obstacle pour vous. Parlez-en à la personne qui accompagne votre démarche.

magnumphoto.com © Olivier Marechal

le baptême



« Dois-je verser une offrande pour le baptême de mon enfant ? »



« Je demande pour mon enfant le baptême... Pour lui et pour votre famille, ce jour sera unique ! »

- Vous avez donné la vie à votre enfant, l'Église lui offre **la Vie de Dieu.**
- Vous préparez déjà la cérémonie. Vous avez invité votre famille, vos amis. Tous ceux qui vous sont chers seront là.
- Des personnes de votre paroisse vont préparer l'église. Ils vont la rendre belle, disposer des fleurs, faire le ménage...

- L'Église accompagnera votre démarche jusqu'au bout. Cette cérémonie illuminera la vie de votre enfant.
- Par la suite, les chrétiens de votre paroisse vous accompagneront : éveil à la foi, catéchisme, première communion...

L'Église est présente à vos côtés, pour toute votre vie

... *dois-je verser une offrande ?* »

Des petits pieds à croquer
Une petite frimousse à voir
Un petit garçon à câliner
Maxim
est arrivé le 10 Fév
Nous sommes heureux de

